

**SECTION 1 IDENTIFICATION**

<b>Appellation commerciale du produit :</b>	Liquid Dish Detergent (Détergent à vaisselle liquide)
<b>Utilisation recommandée :</b>	Faire la vaisselle
<b>Restrictions d'utilisation :</b>	Pour un usage en usines alimentaires et autres usages industriels uniquement.
<b>Fabricant :</b>	Maxim Chemical International Inc. 1607 Derwent Way, Delta, C.-B. V3M 6K8 800-663-9925
<b>Numéro de téléphone d'urgence/ Nombre de 24 heures :</b>	Canada : Canutec 613-996-6666 É.-U. : Chemtrec 800-424-9300

**SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Dangers physiques :** AUCUN  
**Dangers pour la santé :** DOMMAGES POUR LES YEUX/ IRRITATION - Catégorie 2A  
**Éléments d'étiquetage :**



**Mot indicateur :** Mise en garde  
**Avis de danger :** H319 Provoque une grave irritation des yeux.

**Conseils de prudence:**

**Prévention :** P264 Se laver et rincer peau soigneusement après manipulation.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Interventions :** P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

**Stockage :** Pas contrôlé. Ranger dans un endroit frais et sec. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir hors de portée des enfants.

**Élimination :** Pas contrôlé. Éliminer le produit et son récipient par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

**SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Ingrédient	Environ Pds. %	Numéro CAS
Acide dodécylbenzènesulfonique, sel de sodium	1-5	25155-30-0
Acide dodécylbenzènesulfonique, sel DEA	1-5	26545-53-9

**SECTION 4 PREMIERS SECOURS**

**Inhalation:** Transporter immédiatement la victime concernée à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Rincer immédiatement la zone exposée avec de l'eau et du savon pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, ou si le contact a été prolongé, obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement avec de l'eau chaude courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage et recourir immédiatement à de l'aide médicale.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Si la victime est pleinement consciente, lui faire boire beaucoup d'eau potable afin de diluer le produit. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente, perd rapidement conscience ou présente des convulsions. Appeler un médecin.

**Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.**

**SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES**

**Moyens d'extinction :** Brouillard d'eau, mousse antialcool ou produit chimique sec.  
**Inflammabilité :** Ininflammable.

**Point de rupture** : Ininflammable.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** : Diriger un jet extincteur concentré vers un liquide chaud en combustion peut créer de la mousse et étendre le feu. Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA pour les situations de lutte contre le feu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir toutes les surfaces limitrophes exposées au feu.

**Risques inhabituels d'incendie/explosion** : Aucun.

**Produits de décomposition dangereux** : Oxydes de carbone, oxydes d'azote.

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions pour la protection de l'environnement** : ne pas rejeter dans l'environnement ou une source d'eau.

**Mesures à prendre à prendre en cas de dispersion ou de déversement du produit** : porter un équipement de protection. Conscrire la substance déversée avec des matériaux absorbants, puis s'en départir dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Ne pas laisser le produit s'infiltrer dans les égouts. Réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre lors de la manutention et du stockage** : utiliser une hygiène industrielle appropriée. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des substances incompatibles. Maintenir le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne pas laisser à la portée des enfants. Conserver à des températures inférieures à 30°C (86°F) et au-dessus de 5°C (41°F).

## SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

**Limites d'exposition** :

OSHA (PEL) : S.O

ACGIH TLV : S.O

Autre limite d'exposition : S.O

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : ventilation générale adéquate.

**Interventions de protection individuelle/Équipements de protection individuelle** :

**Gants** : non requis pour une utilisation normale du produit.

**Masques/Lunettes de protection** : non requis pour une utilisation normale du produit. Cependant, utiliser des lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité en cas de contact avec les yeux.

**Appareil respiratoire** : Ventilation générale adéquate ou ventilation par aspiration locale pour la pulvérisation et le brouillard dans les zones confinées.

**Tablier** : Non requis pour une utilisation normale du produit.

**Bottes** : Non requises pour une utilisation normale du produit.

**Autres équipements de protection** : Bassin oculaire, douche de sécurité et vêtements de protection complets recommandés dans la zone de travail immédiate.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Apparence** : Liquide visqueux vert clair.

**Odeur** : Parfum de citron.

**Seuil d'odeur** : S.O

**pH** : 7,5 – 8,5

**Point de fusion/Point de congélation** : S.O

**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : S.O

**Point d'éclair** : Aucune à 100 °C

**Taux d'évaporation (eau = 1)** : S.O

**Inflammabilité** : Non inflammable

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité** : Aucun.

**Pression de vapeur** : S.O

**Densité de vapeur** : S.O

**Densité relative/Gravité spécifique (Eau = 1)** : 1,02 à 20 °C

**Solubilité(s)** : Soluble dans l'eau

Coefficient de partition : n-octanol/eau :	S.O
Température d'auto-inflammation :	Non inflammable
Température de décomposition :	S.O
Viscosité :	S.O

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : S.O  
 Stabilité chimique : Stable dans des conditions de stockage normales.  
 Possibilité de réactions dangereuses : S.O  
 Conditions à éviter : Températures supérieures à 30°C (86°F) et inférieures à 5°C (41°F).  
 Incompatibilité : Agents oxydants puissants, acide puissant, eau de javel  
 Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables : Ingestion, contact avec la peau et les yeux.  
 Symptômes : Irritant pour les yeux. Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation.  
 Estimations de la toxicité aiguë : Voie orale : > 2000 mg/kg, dermique : S.O, inhalation : S.O  
 Cancérogénicité : Non répertorié par le NTP, le CIRC, l'OSHA et l'ACGIH.

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas contrôlé.

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes recommandées d'élimination des déchets : réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit est classé comme « non inflammable, non dangereux, non restreint » à des fins de transport.

RTMD canadien  
 Numéro d'identification ONU : Non réglementé.  
 Désignation officielle de transport de l'ONU : Non réglementé.  
 Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé.  
 Groupe d'emballage : Non réglementé.

## SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### INFORMATIONS RELATIVES À LA COTE DE DANGER

4 = Extrême  
 3 = Élevé  
 2 = Modéré  
 1 = Léger  
 0 = Négligeable

### SIMD

1	Santé
0	Inflammabilité
0	Réactivité
B	Personnel

A = Gants, B = Gants et lunettes de protection  
 C = Lunettes de protection, gants et tablier

Protection SIMD  
 Groupe B

Toutes les informations pertinentes relatives aux dangers ont été fournies dans cette fiche de données de sécurité, conformément aux exigences de l'administration américaine de la santé et de la sécurité occupationnelle (29 CFR 1910.1200), des normes étatiques équivalentes des États-Unis et des normes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (RCR 4).

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS****Liste des acronymes:**

<b>ACGIH</b>	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
<b>CRF</b>	Code des Règlements Fédéraux (Code of Federal Regulations)
<b>SIMD (HMIS)</b>	Système d'Identification des Matériaux Dangereux (Hazardous Materials Identification System)
<b>CIRC (IARC)</b>	Centre International de Recherche sur le Cancer (International Agency for Research on Cancer)
<b>FDS (SDS)</b>	Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheets)
<b>MSHA</b>	Mine Safety and Health Administration (Loi sur l'administration de la santé et de la sécurité dans les mines)
<b>S.O.</b>	Sans objet (Non disponible)
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut américain pour la sécurité et l'hygiène professionnelles)
<b>NTP</b>	National Toxicology Program (Programme de toxicologie national des États-Unis)
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)
<b>PEL</b>	Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)
<b>TDMD</b>	Transport De Marchandises Dangereuses
<b>TLV</b>	Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
<b>ONU (UN)</b>	Organisation des Nations- Unies (United Nations)
<b>SIMDUT (WHMIS)</b>	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System)

Il incombe à l'utilisateur de fournir un milieu de travail sécurisé, en appliquant les informations sur la santé et la sécurité contenues dans ce document comme guide. **Maxim Chemical International Inc.** n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages ou pertes résultant de la mauvaise manipulation et de l'utilisation de ce produit.

Les informations fournies dans la FDS ont été obtenues à partir de sources récentes et sont jugées fiables.

PRÉPARÉ PAR: Service technique/Division de la réglementation      DERNIÈRE MISE À JOUR: août 26, 2022